

Termes du contrat de licence Microsoft

NOTIFICATION IMPORTANTE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (suivie des TERMES DU CONTRAT DE LICENCE)

Informations relatives à l'utilisation et au diagnostic. Microsoft recueille ces informations sur Internet pour assurer la sécurité et la mise à jour de Windows, diagnostiquer les problèmes, améliorer les produits, et associer ces informations à votre organisation. Les systèmes d'exploitation des serveurs Microsoft peuvent être configurés pour désactiver les données de diagnostic, envoyer des données de diagnostic obligatoires ou facultatives. Le réglage par défaut consiste à envoyer les données de diagnostic obligatoires. Les données de diagnostic obligatoires comprennent des informations permettant d'assurer la sécurité, la mise à jour et le bon fonctionnement du dispositif, comme prévu.

Choix et contrôle. Les administrateurs peuvent changer le niveau de collecte des informations via les paramètres. Pour plus de détails, voir ([alias aka.ms/winserverdata](https://aka.ms/winserverdata)). Voir également la déclaration de confidentialité de Microsoft (aka.ms/privacy).

Date de la dernière mise à jour : juillet 2024

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT MICROSOFT WINDOWS SERVER

Nous vous remercions d'avoir choisi Microsoft. Le présent contrat de licence constitue un contrat entre (i) vous et le fabricant de votre dispositif ou l'installateur de logiciels qui distribue le logiciel avec votre dispositif ou (ii) vous et Microsoft Corporation (ou l'un de ses affiliés, en fonction du lieu où vous résidez ou, dans le cas d'une entreprise, de l'adresse du siège social), si vous avez acquis le logiciel Windows Server (également appelé « Windows Server » ou « logiciel serveur » ou « logiciel ») auprès d'un revendeur Microsoft. Microsoft est le détaillant si vous avez acheté le logiciel directement auprès de Microsoft. Les conditions de licence au format papier, qui peuvent être fournies avec le logiciel, ou votre contrat de licence en volume applicable, remplacent le présent contrat.

Le présent contrat définit vos droits et les conditions d'utilisation du logiciel. Vous devez lire l'intégralité des accords, y compris les conditions de licence supplémentaires qui peuvent s'appliquer au logiciel et toutes les conditions accessibles via des liens, car toutes ces dispositions sont importantes et constituent collectivement le présent contrat, qui vous est applicable. Vous pouvez consulter les conditions accessibles via des liens en collant le lien concerné (aka.ms/) dans la fenêtre de votre navigateur. Les conditions s'appliquent aussi aux mises à jour, suppléments et services Internet. Si vous obtenez un logiciel de la part d'un fabricant ou d'un installateur du dispositif et que vous recevez des mises à jour ou des suppléments directement auprès de Microsoft, c'est Microsoft et non le fabricant ou l'installateur du dispositif qui vous accorde la licence.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le présent logiciel, vous acceptez l'ensemble des présentes conditions. Si vous n'acceptez pas les conditions du présent contrat et refusez de vous y conformer, vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le logiciel ou ses fonctionnalités. Vous pouvez contacter le fabricant ou l'installateur du dispositif ou le revendeur du logiciel (si vous avez acheté le logiciel directement auprès de lui) afin de déterminer ses modalités de retour et renvoyer le logiciel ou le dispositif en échange d'un remboursement ou d'un avoir conformément à ces modalités. Ces modalités, auxquelles vous devez vous conformer, peuvent exiger la restitution du logiciel avec le dispositif sur lequel il est installé, en vue d'un remboursement ou d'un avoir, le cas échéant.

1. Aperçu du modèle de licence.

- a.** Le présent contrat s'applique au logiciel serveur, et à tout logiciel Microsoft supplémentaire qui ne peut être utilisé qu'avec le logiciel serveur, qui est préinstallé sur votre dispositif ou que vous avez acquis auprès du fabricant ou du revendeur du dispositif, et installé vous-même, au support sur lequel le logiciel vous est fourni (le cas échéant), ainsi qu'aux mises à niveau, aux mises à jour, aux passages à une version antérieure, aux suppléments et aux services fournis par Microsoft pour le logiciel, à moins qu'ils ne soient soumis à d'autres conditions.
- b.** Le modèle de licence décrit ci-dessous couvre les licences par cœur de certaines éditions et versions du logiciel serveur et des licences d'accès client (« Client Access Licenses » ou « CAL »). Un nombre minimum de licences par cœur pour chaque processeur et serveur physiques est requis, sauf indication contraire. De plus, chaque utilisateur ou dispositif accédant au logiciel serveur nécessite un logiciel serveur CAL, sauf indication contraire.
- c.** Microsoft propose plusieurs licences pour satisfaire les besoins des clients. Veuillez vous reporter aux conditions de licence propres à l'édition du logiciel acquis. Le logiciel serveur est disponible en deux éditions : Standard et Datacenter.
 - i.** *Conditions relatives à la licence.* Les licences relatives aux logiciels serveur pour les versions Standard et Datacenter dépendent : (a) du nombre de cœurs physiques dans le matériel physique ; (b) du nombre de dispositifs et d'utilisateurs qui accèdent aux instances de versions spécifiques du logiciel serveur (CAL) ; et (c) de la fonctionnalité du logiciel serveur à laquelle vous accédez. Les conditions de licence pour les deux éditions dépendent d'une version spécifique du logiciel et s'alignent sur celle-ci. Par exemple, si vous faites l'acquisition d'une version antérieure, les conditions du contrat de licence propres à cette version s'appliquent à cette version du logiciel serveur et ne vous donnent pas droit à de futures versions du logiciel.
 - ii.** *Différence de licence.* En vertu de l'édition de licence Standard, vous êtes limité(e) à un certain nombre d'instances de logiciel serveur. En revanche, en vertu de l'édition de licence Datacenter, vous avez droit à un nombre illimité d'instances de logiciel serveur, comme décrit plus loin dans le présent contrat.

- iii. *Païement à l'utilisation.* Pour plus d'informations sur l'option de paiement à l'utilisation, y compris les conditions de licence, consultez (aka.ms/winserverpaygo).

2. Définitions

- a. **Logiciels supplémentaires.** Les logiciels supplémentaires sont définis comme étant ceux énumérés ci-dessous : (aka.ms/additionalsoftware).
- b. **Attribution d'une licence.** Attribuer une licence signifie désigner cette licence pour un dispositif ou un utilisateur.
- c. **Licence par cœur.** Une licence par cœur est une licence requise pour acquérir sous licence un cœur physique au sein d'un serveur. Un cœur physique est un cœur d'un processeur physique. Un processeur physique peut inclure un ou plusieurs cœurs physiques.
- d. **Instance.** Vous créez une « instance » du logiciel en exécutant la procédure ou le programme d'installation du logiciel ou en dupliquant une instance existante.
Exécution d'une instance. Vous « exécutez une instance » du logiciel en la chargeant dans la mémoire et en exécutant une ou plusieurs de ses instructions. Une fois en cours d'exécution, une instance est considérée comme active (que ses instructions continuent de s'exécuter ou non) tant qu'elle n'est pas supprimée de la mémoire.
- e. **Environnement de système d'exploitation.** Un « environnement de système d'exploitation » correspond à :
 - i. l'ensemble ou une partie d'une instance de système d'exploitation physique ou virtuelle (ou émulée d'une quelconque autre manière) qui active une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identificateur unique similaire) ou des droits d'administration distincts et des instances d'applications (le cas échéant), configurées pour s'exécuter sur l'instance du système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.
 - (a) Un *environnement de système d'exploitation physique* est configuré pour s'exécuter directement sur un système matériel physique. L'instance physique du système d'exploitation utilisée pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle (par exemple, Microsoft Hyper-V Server ou des technologies similaires) ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple, technologies de virtualisation Microsoft) est considérée comme un élément de l'environnement de système d'exploitation physique.
 - (b) Un *environnement de système d'exploitation virtuel* est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière).
 - ii. Un système matériel physique peut disposer de l'un ou des deux environnements suivants :
 - (a) un environnement de système d'exploitation physique ; et
 - (b) un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.

- f. **Serveur.** Un serveur est un dispositif ou un système matériel physique capable d'exécuter un logiciel serveur. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un système matériel physique distinct.
- g. **Les Charges de Travail Web** (également appelées « Solutions Web Internet ») sont accessibles publiquement et se composent exclusivement de pages Web, sites Web, applications Web, services Web et/ou services de messagerie POP3. À des fins de clarté, l'accès au contenu, aux informations et aux applications servis par le logiciel dans le cadre d'une Solution Web Internet ne peut pas être limité à vos employés ou à ceux de vos affiliés. Vous pouvez utiliser le logiciel dans les Solutions Web Internet pour exécuter : (1) un logiciel serveur Web (par exemple, Microsoft Internet Information Services) et des agents de gestion ou de sécurité (par exemple, agent System Center Operations Manager), (2) un logiciel de gestion de base de données (par exemple, Microsoft SQL Server) uniquement pour prendre en charge des Solutions Web Internet, (3) un service de Domain Name System pour traduire les noms de domaines Internet en adresses IP tant que ce n'est pas l'unique fonction de l'instance du logiciel. Toute autre utilisation du logiciel n'est pas considérée comme une Charge de Travail Web.
- h. **Un Conteneur Windows Server** (sans isolation Hyper-V) est une fonctionnalité du logiciel Windows Server.
- i. **Un Conteneur Windows Server avec isolation Hyper-V** (auparavant appelé Conteneur Hyper-V) est une technologie de conteneur de Windows Server qui utilise un environnement de système d'exploitation virtuel pour héberger un ou plusieurs Conteneur(s) Windows Server. Chaque instance d'isolation Hyper-V utilisée pour héberger un Conteneur Windows Server est considérée comme un environnement de système d'exploitation virtuel.

3. **Comment acquérir sous licence un logiciel serveur**

- a. **Concession sous licence d'un serveur.** Le logiciel sous licence valable vous accorde le droit d'installer et d'exécuter un certain nombre d'instances du logiciel serveur sur un serveur. Avant d'exécuter ces instances, vous devez déterminer le nombre de licences par cœur obligatoires par serveur (paragraphe 3.b) et les attribuer à ce serveur précis, comme décrit ci-dessous.
 - i. *Licence d'un fabricant ou installateur de dispositif.* Si vous avez acquis ce logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur de dispositif, vous êtes titulaire d'une licence pour 16 cœurs. Des licences par cœur supplémentaires peuvent être incluses dans le pack du serveur du fabricant ou de l'installateur. Toutes les licences supplémentaires acquises auprès du fabricant ou de l'installateur du dispositif seront également soumises aux conditions du présent contrat de licence ou aux modalités supplémentaires incluses avec ces licences supplémentaires. Les étiquettes du Certificat d'Authenticité (« Certificate of Authenticity » ou « COA ») sont apposées sur le serveur et/ou dans l'emballage du logiciel du fabricant ou de l'installateur du dispositif. Elles indiquent le nombre total de licences par cœur attribuées au serveur par le fabricant ou l'installateur.

b. Détermination du nombre de licences obligatoires. Pour acquérir sous licence un serveur, tous les cœurs physiques du serveur doivent être concédés sous licence.

- i. Chaque serveur doit être concédé sous licence avec un minimum de 16 licences par cœur.
- ii. Chaque processeur physique doit être concédé sous licence avec un minimum de huit licences par cœur.

Si le nombre de cœurs physiques dans le serveur dépasse le minimum requis de 16 licences par cœur, vous aurez peut-être besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir les cœurs physiques supplémentaires, à l'exception des dispositions fournies aux paragraphes 3.c.i(b) et 3.c.ii(b).

- iii. *Fabricant ou installateur du dispositif.* Si le nombre de cœurs physiques dans le serveur dépasse le minimum requis de 16 licences par cœur, vous aurez peut-être besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir les cœurs physiques supplémentaires. Si vous avez acquis ce logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur de dispositif, les cœurs physiques désactivés par un système d'exploitation n'ont pas l'obligation d'être concédés sous licence. Cela ne réduit pas pour autant le nombre minimum de licences par cœur obligatoires, comme décrit dans cet article.

c. Attribution du nombre de licences obligatoires au serveur

- i. *Fabricant ou installateur du dispositif.* Si vous avez acquis ce logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur du dispositif :
 - (a) **Attribution initiale.** La licence de logiciel est attribuée au serveur avec lequel vous avez acquis le logiciel, sauf exception prévue ci-dessous. Ce serveur est le serveur concédé sous licence pour l'ensemble de ces licences. Vous n'êtes pas autorisé(e) à attribuer les mêmes licences par cœur à plusieurs serveurs en même temps.
 - (b) **Réattribution.**
 - (1) Vous n'êtes pas autorisé(e) à réattribuer des licences par cœur obtenues auprès d'un fabricant ou d'un installateur, sauf si vous avez acquis ces droits de licence supplémentaires.
 - (2) Si vous faites l'acquisition de licences supplémentaires qui comprennent le droit de réattribuer une licence par cœur, vous pouvez réattribuer cette licence par cœur, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé(e) à réattribuer cette licence par cœur plus rapidement si vous mettez au rebut le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence par cœur, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence par cœur. Il est possible que vous ayez besoin de licences

par cœur supplémentaires pour couvrir tous les cœurs physiques dans le nouveau serveur.

- ii. *Microsoft.* Si vous avez acquis ce logiciel auprès de Microsoft (et non d'un fabricant ou d'un installateur de dispositif) :
 - (a) **Attribution initiale.** Après avoir déterminé le nombre de licences par cœur obligatoires pour un serveur, vous devez les attribuer à ce serveur. Ce serveur est le serveur concédé sous licence pour l'ensemble de ces licences. Vous n'êtes pas autorisé(e) à attribuer les mêmes licences par cœur à plusieurs serveurs en même temps.
 - (b) **Réattribution.** Vous pouvez réattribuer des licences par cœur, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé(e) à réattribuer des licences par cœur plus rapidement si vous mettez au rebut le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez des licences par cœur, le serveur auquel vous les réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour ces licences par cœur. Il est possible que vous ayez besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir tous les cœurs physiques dans le nouveau serveur.

d. Exécution d'instances du logiciel serveur

Windows Server Standard

- i. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences par cœur, comme stipulé dans l'article 3.b, vous êtes autorisé(e) à exécuter à tout moment le logiciel serveur dans :
 - un environnement de système d'exploitation physique ;
 - deux environnements de système d'exploitation virtuels maximum , et
 - un nombre quelconque d'environnements de système d'exploitation instanciés comme Conteneurs Windows Server sans isolation Hyper-V.
- ii. Si vous exécutez toutes les instances autorisées en même temps, l'instance du logiciel serveur, qui s'exécute sur l'environnement de système d'exploitation physique, peut être utilisée uniquement pour :
 - exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ,
 - fournir des services de virtualisation matérielle ,
 - exécuter le logiciel servant à la gestion et à la prestation de services dans les environnements de système d'exploitation sur le serveur concédé sous licence.
- iii. Si vous souhaitez exécuter des instances supplémentaires du logiciel serveur, comme indiqué dans l'article 3.d., vous devez de nouveau acquérir sous licence le serveur, comme décrit dans l'article 3.b.

Windows Server Datacenter

- i. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences par cœur, comme indiqué dans l'article 3.b, vous êtes autorisé(e) à exécuter à tout moment :
 - un environnement de système d'exploitation physique ,
 - un nombre quelconque d'environnements de systèmes d'exploitation virtuels , et
 - un nombre quelconque d'environnements de système d'exploitation instanciés comme Conteneurs Windows Server sans isolation Hyper-V.

e. Repartitionnement du serveur. Vous êtes autorisé(e) à réattribuer des licences sur du matériel unique avant le délai autorisé ci-dessus, lorsque :

- vous réattribuez des processeurs physiques à partir d'une partition matérielle sous licence vers une autre ;
- vous créez deux partitions, ou plus, à partir d'une partition matérielle concédée sous licence ;
- vous créez une partition à partir de deux partitions matérielles concédées sous licence, ou plus.

à condition (i) qu'avant de procéder au repartitionnement, chaque partition matérielle soit totalement concédée sous licence, et (ii) que le nombre total de processeurs physiques, cœurs physiques et licences par cœur reste inchangé.

f. Exécution d'instances de logiciels supplémentaires. Vous êtes autorisé(e) à exécuter ou utiliser un nombre quelconque d'instances des logiciels supplémentaires répertoriés sur le site Web mentionné ci-dessous dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs. Vous pouvez utiliser le logiciel supplémentaire (auquel des frais supplémentaires sont susceptibles de s'appliquer) uniquement en association avec le logiciel serveur. Pour obtenir la liste des logiciels supplémentaires, consultez le site (aka.ms/additionalsoftware).

g. Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage. Pour chaque serveur acquis avec la licence appropriée, vous êtes autorisé(e) à créer et à stocker un nombre quelconque d'instances du logiciel sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage. Vous pouvez créer et stocker des instances dans le seul but d'exercer votre droit d'exécuter des instances du logiciel au titre de vos licences, comme décrit dans les droits d'utilisation applicables (par exemple, vous n'êtes pas autorisé(e) à distribuer des instances à des tiers).

h. Restrictions. Le logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence. Le fabricant ou l'installateur du dispositif et Microsoft se réservent tous les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) qui ne sont pas expressément concédés dans le présent contrat et aucun autre droit ne vous est conféré par licence. Vous devez respecter les restrictions techniques du logiciel qui autorisent uniquement son utilisation de certaines façons. Pour éviter toute ambiguïté, la présente licence ne vous donne aucun droit, et vous ne pouvez pas (et vous ne pouvez autoriser ni personne ni entité à) :

- contourner les restrictions ou les limitations techniques intégrées au logiciel ;
- reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter de toute autre manière de dériver le code source du logiciel sauf si et uniquement si : (i) la réglementation applicable l'autorise, ou (ii) les conditions du contrat de licence tiers régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel vous y autorisent ;
- utiliser les fichiers et les composants du logiciel dans un autre système d'exploitation ou une autre application exécutée sur un autre système d'exploitation ;
- publier, louer, donner à bail, prêter, ou copier le logiciel (à l'exception de la copie de sauvegarde autorisée) ;
- transférer le logiciel (excepté dans la limite autorisée par le présent contrat) ;
- dissocier le logiciel serveur afin de l'utiliser dans plusieurs environnements de système d'exploitation sous licence unique, sauf si cette opération est expressément permise. Cela s'applique même si les environnements de système d'exploitation se trouvent sur le même matériel physique ;
- utiliser le logiciel en association avec des services d'hébergement logiciel commercial ; ou
- utiliser les fonctionnalités Internet d'une quelconque manière susceptible de perturber leur utilisation par une autre personne, ni tenter d'accéder ou d'utiliser tout(e) service, donnée, compte ou réseau d'une manière non autorisée.

Les droits d'accès au logiciel sur un dispositif quelconque ne vous permettent pas de transposer les brevets Microsoft ou autres droits de propriété intellectuelle appartenant à Microsoft dans un logiciel ou des dispositifs ayant accès au dispositif.

- i. Programmes Microsoft fournis.** Le logiciel peut contenir d'autres programmes Microsoft. Sauf indication contraire, ces conditions de licence s'appliquent à votre utilisation de ces programmes Microsoft avec un logiciel serveur.
- j. Mises à jour.** Le logiciel recherche régulièrement des mises à jour du système et peut les installer automatiquement. Vous êtes autorisé(e) à utiliser uniquement les mises à jour de Microsoft ou de sources agréées, et Microsoft peut exiger la mise à jour automatique de votre système pour pouvoir vous fournir ces mises à jour. En acceptant le présent contrat, vous consentez à recevoir ce type de mises à jour automatiques sans autre préavis.
- k. Copie de sauvegarde.** Vous êtes autorisé(e) à effectuer des copies du logiciel uniquement à des fins de sauvegarde. Vous ne pouvez utiliser ces copies que dans le but de créer des instances du logiciel.
- l. Versions aux droits limités.** Si la version du logiciel acquise est une version limitée ou destinée à une utilisation spécifique ou limitée, vous êtes tenu(e) de respecter ces restrictions. Hormis pour Windows Server Essentials, vous n'êtes pas

autorisé(e) à l'utiliser pour des activités commerciales, qu'elles soient à but non lucratif ou lucratif.

- i. **Version préliminaire.** Vous pouvez choisir d'utiliser des versions en version d'évaluation, interne, bêta ou précommerciale du logiciel (les « Évaluations ») que Microsoft peut rendre disponibles. Vous pouvez utiliser les Évaluations jusqu'à la date d'expiration du logiciel seulement et sous réserve que vous respectiez l'ensemble des stipulations du présent contrat. Les Évaluations sont expérimentales et peuvent différer substantiellement de la version commerciale. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent contrat, **les Évaluations sont fournies « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions. L'installation des Évaluations sur vos dispositifs peut affecter votre garantie ou vous faire perdre votre droit à la garantie et aux services d'assistance du fabricant de vos dispositifs ou de votre opérateur réseau, selon le cas.** Microsoft ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages que vous pourriez subir de ce fait. Microsoft ne fournit aucun service d'assistance technique concernant les Évaluations. Si vous soumettez des commentaires, des suggestions ou d'autres avis concernant les Évaluations à Microsoft (la « soumission »), vous concédez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser la soumission de quelque façon que ce soit et à toute fin.
- ii. **Évaluation.** Vous n'êtes pas autorisé(e) à vendre le logiciel d'évaluation (ou de test ou de démonstration), ni à l'utiliser dans un environnement de production ou au-delà de la période d'évaluation. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent contrat, **le logiciel d'évaluation est fourni « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions.**
- iii. **Revente Interdite.** Vous n'êtes pas autorisé(e) à vendre un logiciel portant la mention de revente interdite (« Not for Resale » ou « NFR »).
- iv. **LOGICIEL EN VERSION ÉDUCATION.** Pour utiliser un logiciel portant la mention de Version Éducation (« Academic Edition » ou « AE »), vous devez avoir la qualité d'« Utilisateur Éducation Autorisé ». Pour savoir si vous avez cette qualité, contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays.
- v. **Windows Server Essentials.**
 - A. Nonobstant l'article 3(d) ci-dessus, vous pouvez exécuter, à tout moment :
 - une instance du logiciel serveur dans un environnement de système d'exploitation physique ; et
 - une instance du logiciel serveur dans un environnement de système d'exploitation virtuel sur le serveur concédé sous licence.

- B.** Si vous exécutez simultanément les deux instances autorisées, l'instance du logiciel serveur qui s'exécute sur l'environnement de système d'exploitation physique peut être utilisée uniquement pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ou fournir des services de virtualisation matérielle.
- C.** Vous êtes autorisé(e) à installer et à utiliser une instance, ou deux instances sous réserve du paragraphe B ci-dessus, du logiciel serveur sur un serveur concédé sous licence. Le logiciel ne peut être utilisé que sur un serveur avec une unité de traitement centrale et jusqu'à 10 cœurs. Jusqu'à 25 utilisateurs uniques ou 50 dispositifs uniques peuvent accéder au logiciel et l'utiliser à la fois. Les services de bureau à distance (RDS) et les services de gestion des droits (RMS) Active Directory de Windows Server ne sont pas concédés sous licence pour une utilisation avec les licences Windows Server Essentials.

m. Instances maximum. Le logiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du logiciel serveur qui peuvent être exécutées dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur le serveur.

4. Licences d'accès client (CAL) Windows Server

a. Types de CAL et cession

Il existe deux types de CAL : une licence destinée aux dispositifs et une licence destinée aux utilisateurs. Vous pouvez utiliser une combinaison de CAL utilisateur et dispositif.

- i. CAL dispositif. Autorise un dispositif, quel qu'en soit l'utilisateur, à accéder à une instance du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence.
- ii. CAL utilisateur. Autorise un utilisateur, utilisant n'importe quel dispositif, à accéder à une instance du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence.

Cession. Vous devez acquérir la version correspondante de la CAL appropriée et l'attribuer à chaque dispositif ou utilisateur qui accède, directement ou indirectement, à vos instances du logiciel serveur. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un dispositif distinct.

Les CAL vous permettent également d'accéder aux instances des versions antérieures, mais pas des versions postérieures du logiciel serveur. Si vous accédez à des instances d'une version antérieure, (par exemple, en vertu des droits de passage à une version antérieure - voir l'article 5.b.), vous pouvez également utiliser les CAL associées à cette version.

Réattribution. Vous êtes autorisé(e) à :

- réattribuer une CAL à un autre dispositif ou utilisateur, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la dernière réattribution de cette même CAL, à moins que la réattribution intervienne dans le cadre (i) d'une perte ou d'une erreur matérielle permanente, (ii) d'une cessation de contrat de travail de l'utilisateur ; ou (iii) d'une réattribution temporaire visant à

remplacer l'utilisateur absent ou le dispositif en panne. Le client doit désinstaller le logiciel ou bloquer l'accès du dispositif d'origine ou de l'utilisateur d'origine, le cas échéant.

- Réattribuez de façon temporaire votre CAL dispositif vers un dispositif de rechange lorsque le dispositif initial est en panne, ou votre CAL utilisateur à un travailleur intérimaire lorsque l'utilisateur est absent.

Exceptions. Vous n'avez pas besoin de CAL pour :

- un serveur déjà concédé sous licence pour exécuter les instances du logiciel serveur (par exemple, pour le serveur concédé sous licence pour accéder à un autre serveur concédé sous licence) ;
- deux dispositifs ou utilisateurs maximum qui accèdent aux instances du logiciel serveur uniquement en vue de les gérer ;
- une instance exécutée dans un environnement de système d'exploitation physique utilisée uniquement pour :
 - exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ;
 - fournir des services de virtualisation matérielle ;
 - exécuter le logiciel servant à la gestion et à la prestation de services dans les environnements de système d'exploitation sur le serveur concédé sous licence.
- un utilisateur ou dispositif ayant accès à une Charge de Travail Web.

CAL supplémentaires. Certaines fonctionnalités du logiciel serveur nécessitent des licences d'accès client supplémentaires, parmi lesquelles celles indiquées ci-après :

- Services de bureau à distance (RDS) Windows Server : version correspondante de la CAL des services de bureau à distance pour Windows Server.
- Services de gestion des droits (RMS) Active Directory de Windows Server : version correspondante de la CAL des services de gestion des droits (RMS) Active Directory de Windows Server.

b. Services de bureau à distance (RDS) Windows Server. Outre la CAL Windows Server, vous devez acquérir la version correspondante de la CAL des services de bureau à distance (RDS) Windows Server pour chaque utilisateur ou dispositif qui (i) accède directement ou indirectement à la fonction des services de bureau à distance, (ii) accède directement ou indirectement au logiciel serveur pour héberger une interface utilisateur graphique (à l'aide de la fonction des services de bureau à distance Windows Server ou d'une autre technologie) ou (iii) accède à la fonctionnalité des services multipoint. Pour plus d'informations sur les CAL des services de bureau à distance Windows Server, consultez le site (aka.ms/windowsrds).

c. Licences d'accès client aux services de gestion des droits (RMS) Active Directory de Windows Server. Outre la CAL Windows Server, vous devez acquérir la version correspondante de la CAL des services de gestion des droits (RMS) Active Directory de Windows Server pour chaque utilisateur ou dispositif

qui accède directement ou indirectement à la fonction de services de gestion des droits (RMS) Active Directory de Windows Server.

- d. Modes par périphérique, par utilisateur ou par serveur.** Le logiciel serveur peut être utilisé en mode « par dispositif ou par utilisateur » ou en mode « par serveur ». En mode « par dispositif ou par utilisateur », vous devez disposer d'une licence d'accès client (CAL) Windows Server pour chaque dispositif ou chaque utilisateur qui accède directement ou indirectement aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence. En mode « par serveur », vous devez disposer et dédier exclusivement à une instance du logiciel serveur autant de CAL Windows Server que le nombre maximum de dispositifs et d'utilisateurs pouvant accéder directement ou indirectement à cette instance à tout moment. Vous pouvez modifier le mode une seule fois, de « par serveur » à « par dispositif ou par utilisateur ». Si vous le faites, vous conserverez le même nombre de CAL Windows Server.
- e. Multiplexage.** Les opérations de multiplexage et de concentration visant à réduire les connexions directes au logiciel ne réduisent pas le nombre requis de licences de tout type.

5. Conditions d'acquisition sous licence supplémentaires.

- a. Transfert.** Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas si vous avez acquis le logiciel en Allemagne ou dans l'un des pays énumérés sur ce site (aka.ms/transfer), auquel cas tout transfert du logiciel à un tiers et tout droit d'utilisation doivent se conformer à la réglementation applicable.
 - i. Si vous avez acquis le logiciel auprès de Microsoft, le premier utilisateur du logiciel est autorisé à le transférer, ainsi que le présent contrat et les CAL, directement à un tiers. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Ce transfert doit inclure le logiciel et l'étiquette de Preuve de Licence. Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf s'il conserve également une autre licence du logiciel.
 - ii. Si vous avez acquis le logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur de dispositif, vous êtes autorisé(e) à transférer le logiciel directement et uniquement à un tiers avec le serveur concédé sous licence, l'étiquette de Certificat d'Authenticité, les licences supplémentaires comprises à l'origine avec le serveur et le présent contrat. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Vous n'êtes autorisé(e) à conserver aucune instance du logiciel, à moins de conserver également une autre licence du logiciel.Rien dans le présent contrat n'interdit le transfert du logiciel dans la mesure permise par la réglementation applicable si le droit de distribution a été épuisé.
- b. Droits de passage à une version antérieure.** Au lieu de créer, de stocker et d'utiliser le logiciel, pour chaque instance autorisée, vous pouvez créer, stocker et utiliser une version antérieure du logiciel tant que Microsoft fournit l'assistance pour cette version antérieure, comme décrit sur le site (aka.ms/windowslifecycle).

Le présent contrat s'applique à l'utilisation des versions antérieures. Pour lever toute ambiguïté, en choisissant cette option de retour à une version antérieure : (i) vous n'aurez pas le droit de créer, stocker ou utiliser un nombre d'instances du logiciel supérieur à celui autorisé en vertu du présent contrat, et (ii) vous devrez acquérir des licences pour tous les cœurs dans le serveur physique, conformément à l'article 3 du présent contrat. Si la version antérieure comprend des composants différents n'étant pas couverts par le présent contrat, les conditions relatives à ces composants dans la version antérieure de ces éditions s'appliquent à leur utilisation. Ni le fabricant ni l'installateur du dispositif, ni Microsoft ne sont tenus de vous fournir des versions antérieures ou d'autres éditions. Vous pouvez à tout moment remplacer une version ou édition antérieure par la présente version ou édition du logiciel.

- c. **Technologie de stockage de données.** Le logiciel serveur peut inclure une technologie de stockage de données dénommée Windows Internal Database. Les composants du logiciel serveur font appel à cette technologie pour stocker les données. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser ou à accéder à cette technologie de toute autre manière au titre du présent contrat.
- d. **Polices.** Lors de l'exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes autorisé(e) uniquement à :
 - incorporer des polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation dans les polices ; et
 - les télécharger temporairement vers une imprimante ou un autre dispositif de sortie pour imprimer un contenu.
- e. **Icônes, images et sons.** Lors de l'exécution du logiciel, vous êtes autorisé(e) à utiliser mais pas à partager ses icônes, images, sons et supports. Vous êtes autorisé(e) à utiliser les échantillons d'images, des sons et des supports fournis avec le logiciel uniquement à des fins non commerciales.
- f. **Fonctionnalités supplémentaires.** Microsoft peut fournir des fonctionnalités supplémentaires pour le logiciel. D'autres conditions du contrat de licence et redevances peuvent s'appliquer.
- g. **Composants tiers.** Le logiciel peut inclure des composants tiers accompagnés de mentions légales distinctes ou régis par d'autres contrats, comme décrit dans le(s) fichier(s) tiers fourni(s) avec le logiciel, le cas échéant.

Fabricant ou installateur du dispositif. Pour les logiciels acquis auprès d'un fabricant ou d'un installateur de dispositif, le logiciel peut inclure des composants tiers que le fabricant ou l'installateur, et non le tiers, vous concède sous licence aux conditions du présent contrat. Les notifications éventuelles relatives aux composants tiers sont incluses à titre d'information uniquement.
- h. **Mentions supplémentaires.**
 - i. **NORMES VISUELLES H.264/AVC, MPEG-4 et normes vidéo VC-1.** Le logiciel peut contenir la technologie de décodage H.264/AVC, MPEG-4 AVC et/ou VC-1. MPEG LA, L.L.C. exige la diffusion de la notification suivante :

LA LICENCE DE CE PRODUIT EST ACCORDÉE CONFORMÉMENT AUX LICENCES VISUELLES AVC, VC-1 ET MPEG-4 PARTIE 2 BREVETÉES POUR UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL POUR (i) ENCODER UNE VIDÉO CONFORMÉMENT AUX NORMES CI-DESSUS (LES « NORMES VIDÉO ») ET/OU (ii) DÉCODER UNE VIDÉO AVC, VC-1 OU MPEG-4 PARTIE 2 QUI A ÉTÉ ENCODÉE PAR UN UTILISATEUR ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE ET/OU A ÉTÉ ACQUISE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉO AUTORISÉ À FOURNIR CES VIDÉOS. AUCUNE LICENCE N'EST OCTROYÉE OU IMPLICITE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE MPEG LA, L.L.C. POUR CELA, CONSULTEZ LE SITE (AKA.MS/MPEGLA).

- ii. **Protection contre les logiciels malveillants.** Microsoft met tout en œuvre pour lutter contre les logiciels malveillants. Le logiciel activera la protection contre les logiciels malveillants s'il ne détecte pas d'autre système de protection ou si le système de protection est obsolète. Pour ce faire, il désactivera les autres logiciels de protection contre les programmes malveillants ou vous invitera à les supprimer.
- 6. **Confidentialité, utilisation des données.** La protection de vos données personnelles est importante à nos yeux. Certaines fonctionnalités du logiciel, lorsque vous les utilisez, peuvent envoyer ou recevoir des informations. Certaines fonctionnalités peuvent être désactivées depuis l'interface utilisateur. Vous pouvez également choisir de ne pas les utiliser. Microsoft peut recueillir, utiliser et transmettre ces informations selon les conditions définies dans la Déclaration de Confidentialité de Microsoft disponible sur le site (aka.ms/privacy) et selon les conditions éventuellement définies dans l'interface utilisateur des fonctionnalités logicielles.
- 7. **Activation et validation.** Vous utilisez la clé de produit appropriée pour l'activation et la validation du logiciel. Votre droit d'utiliser ce logiciel après le délai spécifié dans le logiciel est limité, à moins de l'activer. Vous n'êtes pas autorisé(e) à continuer d'utiliser le logiciel après un échec d'activation et vous ne pouvez pas contourner l'activation ou la validation. Dans les deux cas, des frais de communication pour Internet, téléphone, SMS ou autres services annexes peuvent s'appliquer.
- 8. **Conformité commerciale.** Vous vous conformerez à toutes les lois et réglementations pertinentes applicables au logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, les règlements américains sur l'administration des exportations ou d'autres restrictions relatives à l'utilisateur final, à l'utilisation finale et à la destination par les États-Unis et d'autres gouvernements, ainsi que les règlements sur les sanctions administrés par les États-Unis et d'autres gouvernements. Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation, consultez le site (aka.ms/exporting).
- 9. **Garantie, exclusion de responsabilité, recours, dommages et procédures.**
 - a. **Garantie limitée.** En fonction de votre mode d'acquisition du logiciel, Microsoft ou le fabricant ou l'installateur du dispositif garantit que le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de

Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas les instructions, ou qui sont le résultat de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Microsoft, ou du fabricant ou de l'installateur du dispositif. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert le logiciel et dure un an, si le logiciel a été acquis auprès de Microsoft, ou 90 jours, s'il a été acquis auprès d'un fabricant ou d'un installateur du dispositif. Si vous recevez des mises à jour ou des suppléments directement de la part de Microsoft au cours des 90 jours de la garantie limitée du fabricant ou de l'installateur du dispositif, Microsoft fournit la garantie limitée pour ces mises à jour ou suppléments. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de la part de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant sur cette période d'un an si le logiciel a été acquis auprès de Microsoft, ou pendant 90 jours s'il a été acquis auprès du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou pendant 30 jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

- b. Exclusion de responsabilité.** Ni Microsoft ni le fabricant ou l'installateur du dispositif n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. **Microsoft, le fabricant et l'installateur du dispositif excluent toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la réglementation locale. Si la réglementation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.**
- c. Recours limité.** Si Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif viole sa garantie limitée, il devra, selon son choix, procéder à l'une ou l'autre des actions suivantes : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, ou (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. Le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si vous avez acquis le logiciel directement auprès de Microsoft) peut également réparer ou remplacer les suppléments, les mises à jour et le logiciel de remplacement ou rembourser le montant que vous avez payé pour ces éléments, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.
- d. Dommages.** **Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie**

limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents.

Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft ou le fabricant ou l'installateur du dispositif avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. **Si la réglementation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, ou le fabricant ou l'installateur du dispositif, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou cinquante (50) USD si vous avez acquis le logiciel gratuitement).**

- e. **Procédures de garantie et de remboursement.** Pour obtenir un service ou un remboursement, vous devez fournir un exemplaire de votre preuve d'achat et vous conformer aux modalités de retour des marchandises de Microsoft, si vous avez acquis le logiciel auprès de Microsoft, ou du fabricant ou de l'installateur du dispositif, si vous avez acquis le logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur. Si vous avez acheté un logiciel autonome, ces politiques de retour pourraient exiger que vous désinstalliez le logiciel et que vous le retourniez à Microsoft. Si vous avez acquis le logiciel préinstallé sur un dispositif, ces politiques de retour pourraient exiger que vous retourniez le dispositif sur lequel le logiciel est installé avec l'étiquette de certificat d'authenticité mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif). Contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif à l'adresse ou au numéro de téléphone gratuit fourni avec votre dispositif pour savoir comment obtenir un service entrant dans le cadre de la garantie du logiciel. Si vous avez acquis le logiciel auprès d'un revendeur, veuillez contacter Microsoft aux coordonnées suivantes :

- (i) États-Unis et Canada. Par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier à l'adresse Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 ; ou sur le site Internet (aka.ms/nareturns).
- (ii) Europe, Moyen-Orient et Afrique. Par courrier à l'adresse Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, One Microsoft Place, South Country Business Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande ; ou à l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (consultez le site (aka.ms/mssupport)).
- (iii) Australie. Par téléphone au 13 20 58 ; par courrier à l'adresse Microsoft Pty Ltd, 1 Denison Street, North Sydney NSW 2060, Australie.
- (iv) Autres pays. Contactez l'affilié Microsoft desservant votre pays (aka.ms/mssupport).

10. Support.

- a. Logiciel préinstallé sur un dispositif ou fourni avec le dispositif par le fabricant.** Pour le logiciel de manière générale, contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif pour connaître les options d'assistance technique. Référez-vous au numéro d'assistance fourni avec le logiciel. Pour les mises à jour et suppléments obtenus directement auprès de Microsoft, Microsoft peut fournir des services d'assistance technique limités pour le logiciel sous licence valide, comme décrit sur le site (aka.ms/mssupport).
- b. Logiciel acquis auprès d'un revendeur.** Microsoft fournit des services d'assistance technique limités pour sur ce logiciel sous licence valide, comme décrit sur le site (aka.ms/mssupport).

11. Droit applicable. Les lois de l'État ou du pays où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, du pays de votre siège social) régissent l'ensemble des réclamations et litiges concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, notamment les réclamations pour manquement aux termes du contrat, de concurrence déloyale, de garantie implicite, d'enrichissement sans cause et de délits, sans donner d'effet aux principes régissant les conflits de lois.

12. Variations selon les régions. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois de votre État ou pays, notamment des droits relatifs aux consommateurs. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

- a. Australie.** La « garantie limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft ou par le fabricant ou l'installateur du dispositif. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties des consommateurs fournies par la loi australienne sur la protection des consommateurs (Australian Consumer Law). Aucun élément du présent contrat ne limite ou ne modifie lesdits droits et recours. Notamment :
 - (i) les dispositions qui excluent et limitent les garanties, les dommages et recours, et qui limitent la durée de vos droits selon les lois locales dans l'article 9 intitulé **Garantie, Exclusions de responsabilité, Recours, Dommages et Procédures** ne s'appliquent pas aux garanties de la loi australienne sur la protection des consommateurs ni à vos droits et recours en vertu desdites garanties ;
 - (ii) les modalités d'assistance technique et de remboursement, comme défini dans les articles 9.e et 10, sont soumises à la loi australienne sur la protection des consommateurs ;
 - (iii) les garanties de la loi australienne sur la protection des consommateurs s'appliquent au logiciel d'évaluation décrit à l'article 3.l.i et au logiciel de prévisualisation décrit à l'article 3.l.ii ;

- (iv) nos biens sont livrés avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Dans le présent paragraphe, le terme « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft, ou le fabricant ou l'installateur du dispositif fournit la garantie expresse. Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou à l'échange des biens si ces derniers ne sont pas d'une qualité acceptable et que le défaut n'entraîne pas un dysfonctionnement majeur.
- b. Canada.** Vous pouvez décider d'arrêter de recevoir les mises à jour automatiques en désactivant la fonctionnalité correspondante ou l'accès Internet. Reportez-vous à la documentation du produit pour savoir comment désactiver les mises à jour pour votre dispositif ou logiciel spécifique.
- c. Union européenne.** La restriction d'utilisation académique de l'article 3.I.(iv) ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Vos droits d'utilisation sont conformes aux réglementations locales applicables, qui peuvent être modifiées.
- d. Allemagne et Autriche.**
 - (i) **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Le fabricant ou l'installateur du dispositif et Microsoft n'accordent toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.
 - (ii) **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, de spécification garantie et de défauts masqués de manière frauduleuse, et en cas de décès ou de préjudices corporels ou matériels, le fabricant, l'installateur du dispositif ou Microsoft sera tenu légalement responsable.

Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou de Microsoft pour faute légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). Dans ce cas, la responsabilité de Microsoft sera limitée aux dommages typiques et prévisibles. La responsabilité du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères. La dernière phrase de l'article 9.d limitant les dommages-intérêts au montant que vous avez payé pour le logiciel (ou jusqu'à 50 USD si vous avez acquis le logiciel gratuitement) ne s'applique pas en Allemagne.
 - (iii) **Recours.** En Allemagne, vous pouvez avoir des recours en cas de violation de la garantie que l'article 9 intitulé **Garantie, exclusion de**

responsabilité, recours, dommages et procédures ne peut pas exclure.

e. Autres régions. Consultez le site (aka.ms/limitations) pour connaître les dispositions légales spécifiques à votre région.

13. Intégralité des accords. Le présent contrat, les conditions applicables à tous les suppléments, mises à jour et services du logiciel que vous utilisez (fournis par le fabricant, l'installateur ou Microsoft), ainsi que les conditions figurant dans les liens Internet répertoriés dans le présent contrat, constituent l'intégralité des accords concernant le logiciel et lesdits suppléments, mises à jour et services. Vous pouvez également consulter ces conditions à partir des liens figurant dans le présent contrat, en tapant les URL dans la barre d'adresses de votre navigateur. Vous vous engagez à lire attentivement les conditions applicables avant d'utiliser le logiciel ou les services, y compris toutes les conditions dont les liens figurent dans les présentes. Vous reconnaissez qu'en utilisant le logiciel et les services, vous acceptez le présent contrat et les conditions accessibles via les liens ci-dessus. Le présent contrat contient également des liens purement informatifs. Les liens contenant des mentions légales et des conditions qui vous lient sont :

- Déclaration de Confidentialité de Microsoft (aka.ms/privacy)
- Logiciel supplémentaire (aka.ms/additionalsoftware)
- Transfert de logiciels (aka.ms/transfer)
- Cycle de vie du support (aka.ms/windowslifecycle)
- Variations régionales (aka.ms/limitations)